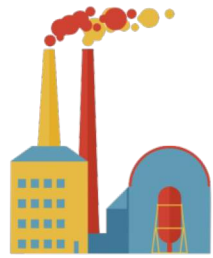


« L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE »

5 minutes pour comprendre ce qu'elle signifie véritablement pour vos enfants...

1. Les écoles primaires, « à taille humaine », adaptées aux enfants, deviendront des Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux



Ces « écoles du socle » réuniront en 1 seul établissement un collège et plusieurs écoles, regroupement décidé sans aucun débat avec la communauté éducative.

Le projet de loi **programme donc la disparition des écoles primaires, dans les communes**, telles que nous les connaissons.

Les directrices et directeurs des écoles seront alors remplacé.es par un adjoint (du collège de secteur) en charge de plusieurs écoles.

Les effectifs seront globalisés et **le nombre d'élèves par classe augmentera.**

Aucun débat n'a précédé un tel **bouleversement de l'organisation de toute l'école** (maternelle & primaire), organisée en proximité des lieux de vie des élèves.

3. Les villes devront financer encore plus d'écoles privées, au détriment du service public libre et gratuit !



Le projet de loi annonce la scolarisation obligatoire dès 3 ans au lieu de 6 ans. **Pourtant, aujourd'hui, 97% des enfants de 3 ans et presque 100% de 4 et 5 ans sont déjà scolarisés !**

Ce projet de loi **oblige le financement public des écoles maternelles privées.**

Dans bien des communes, **le risque est grand que le budget des écoles publiques soit réduit pour permettre ce nouveau financement d'écoles privées** (ATSEM, locaux, etc.) En effet, il est directement lié au budget des communes qui est de plus en plus contraint.

2. La carte scolaire n'existera plus

Le projet de loi **fait disparaître** du Code de l'Éducation l'obligation pour l'État d'accueillir les enfants **« au plus près de leur domicile ».**

➡ **Nos enfants ne seront plus :** systématiquement scolarisé.es dans **l'école de la commune ou de proximité**, mais dans l'établissement où il y aura de la place, sans recours possible.



4. De plus en plus d'enseignant.es seront recruté.es sans formation !

Aujourd'hui, les enseignant.es de vos enfants sont recruté.es à BAC+5 et titulaires d'un concours qui reconnaît leur qualification et leur statut.

➡ **Le projet de loi crée un dispositif de recrutement d'étudiant.es** à qui seront confiées **des missions d'enseignement** en responsabilité de groupes d'élèves ou de classes entières.

Par le biais de ce recrutement **« à bas coût »**, **nos enfants seront confiés à des étudiant.es** pas encore formés aux métiers de l'enseignement.



A CELA S'AJOUTENT DES EFFECTIFS ET DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE DÉGRADÉES À CAUSE D'UN BUDGET 2019 INSUFFISANT !

Les effectifs de certaines classes, dans certaines écoles augmentent considérablement. Ce projet de loi vise à supprimer encore 2650 postes alors que le nombre d'élèves continue d'augmenter.

L'inclusion des élèves en situation de handicap est également mise à mal. Les moyens (financiers et d'accompagnement) sont inexistantes par endroit, trop faibles ailleurs...

➡ Nos enfants seront accueillis dans des classes surchargées, **au détriment de la réussite de tous !**

➡ S'il est particulièrement intéressant d'être dans des classes avec des petits effectifs, comme il va être généralisé dans tous les CP et CE1 de REP et REP+, l'expression « déshabiller Paul pour habiller Jacques » prend ici tout son sens !